

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1203

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour l'organisation du forum Europasia 2003 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Asie représente 55 % de la population mondiale et 25 % de son produit intérieur brut (PIB). Cette zone du monde va connaître une croissance importante dans les années à venir puisque les experts tablent sur le fait que l'Asie représentera 33 % du PIB en 2010. L'ouverture des PME régionales sur ces marchés constituent un enjeu considérable pour leur développement.

C'est pourquoi, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) a décidé d'organiser une manifestation internationale du 30 juin au 3 juillet 2003 à Lyon intitulée Europasia 2003.

Cet événement important s'inscrit dans le programme européen Asia Invest.

Il prendra la forme d'une convention d'affaires qui doit permettre à 200 entreprises asiatiques et 200 entreprises européennes de nouer des relations commerciales ou partenariales.

Il aura aussi une dimension régionale puisque la dernière journée doit être décentralisée dans plusieurs villes de Rhône-Alpes. Le réseau des villes de Rhône-Alpes est associé à ces journées qui seront organisées par Visioméca.

Les objectifs des rendez-vous d'affaires qui se tiendront au palais des congrès de Lyon seront de :

- soutenir les entreprises européennes dans la recherche de partenaires asiatiques,
- donner l'opportunité aux PME européennes et asiatiques de se rencontrer afin de discuter de la mise en œuvre de différents projets de coopération (commerciaux, techniques, projets de production, création de joint venture, innovation, etc.),
- les assister dans la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre de ces projets et aussi de promouvoir le transfert de technologie et de savoir-faire vers les PME asiatiques.

Cinq marchés ou secteurs industriels sont plus particulièrement ciblés : les transports terrestres et automobiles, les technologies de l'environnement, les biens d'équipements et systèmes de production, la construction électrique et l'énergie, l'aéronautique.

Cette manifestation est soutenue par l'Union européenne, la région Rhône-Alpes et l'Etat (dans le cadre du programme VisioMéca), la ville de Lyon, plusieurs entreprises partenaires (Crédit agricole, Renaults trucks, DS avocats, Marseille europort) et le quotidien économique Les Echos.

La Communauté urbaine accepte d'apporter son soutien à la CCIL pour l'organisation de la manifestation qui se déroulera selon le détail suivant :

- l'organisation de plus de 2 500 rendez-vous d'affaires sur mesure lors d'une convention d'affaires de deux jours à Lyon et d'une journée de trois séminaires thématiques dans les principales métropoles régionales,
- la venue de décideurs économiques et politiques d'Asie et d'Europe pour participer à un cycle de rencontres et séminaires sur le développement durable en Asie et les enjeux du développement économique dans ce continent (la bataille de l'eau, etc.),
- un programme de rencontres, des séminaires et des visites mettant en valeur le savoir-faire des entreprises européennes et des partenaires du forum,
- une campagne de communication intensive durant l'année de préparation, les quatre jours du forum et le suivi vis-à-vis des médias et des acteurs économiques et politiques concernés aussi bien en Europe qu'en Asie.

La communauté urbaine de Lyon : partenaire officiel du forum Europasia 2003

En qualité de partenaire officiel, la Communauté urbaine pourra faire valoir son rôle et ses activités au travers d'Europasia 2003, forum qui permettra, entre autre, de promouvoir l'action de la Communauté urbaine vis-à-vis des entreprises participantes et des partenaires institutionnels et économiques asiatiques et européens. La Communauté urbaine sera, de plus, complètement associée au processus de préparation et d'organisation de la manifestation.

Les termes du partenariat sont :

- l'intégration de la Communauté urbaine dans le plan de communication de l'événement et sa promotion à l'occasion de la recherche, de la sélection et de la préparation des entreprises en Europe et en Asie,
- la promotion de la Communauté urbaine par la mise en avant de son logo dans tous les supports liés à l'événement et diffusés en Europe et en Asie (courriers, brochures, catalogues, bannières, invitations, etc.),
- la mise à disposition de la Communauté urbaine d'une page de présentation dans le catalogue de la manifestation qui sera diffusé à 3 000 exemplaires en Europe et en Asie,
- la mise en avant du logo de la Communauté urbaine et la présentation de la Communauté urbaine sur le site web de la manifestation avec un lien vers le site de la Communauté urbaine,
- la participation de la Communauté urbaine à la conférence de presse organisée au moment du forum,
- la mise à disposition d'un espace promotionnel pendant toute la durée de la manifestation,
- l'allocation de places gratuites pour le dîner officiel.

L'organisation d'événements par la Communauté urbaine

La Communauté urbaine, en tant que partenaire officiel du projet, aura la possibilité d'organiser et d'animer une table ronde ainsi que des visites ou séminaires avant, durant ou après la manifestation sur des thèmes qu'il souhaite mettre en avant. Les coûts logistiques de ces événements seront à la charge de la Communauté urbaine.

Dans le cadre de cette action, la communauté urbaine de Lyon s'engage à apporter à la CCIL la participation financière nécessaire à la réalisation du programme. La subvention unique et forfaitaire s'élève à 10 000 €.

Cet appui prend la forme :

- d'une signature d'une convention de partenariat avec la CCIL sur cette opération,
- du versement d'une subvention ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**Autorise :**

a) - monsieur le président à signer cette convention de partenariat,

b) - le versement d'une subvention en section de fonctionnement de 10 000 € qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 380 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,